MINISTÈRE DES MINES

*Le Ministre*

# ARRETE MINISTERIEL N° 00480 /CAB.MIN/MINES/01/2025 DU 25 JUIL 2025 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE LA SOCIETE AKILI CONSULTING SARL AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES

**LE MINISTRE,**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1er B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 00341/CAB.MIN/MINES/01/2021 du 30 septembre 2021 portant agrément de la société AKILI CONSULTING SARL au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières introduite en date du 30 mai 2025 par la société **AKILI CONSULTING SARL** ainsi que les pièces jointes au dossier ;

Attendu que la requérante a réuni les conditions légales et réglementaires de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorables de la **Direction des Mines ;**

**A R R E T E :**

**Article 1er :**

Le renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières est accordé à la société **AKILI CONSULTING SARL,** ayant son siège au 5ème niveau de l'Immeuble **MK** Tower, Avenue de l'Equateur, Commune de Gombe, Ville de Kinshasa, RDC pour les personnes ci-après :

- Madame Arlette MBOYO ALFA ;
- Monsieur Richard Héritier MPONGO LUDIONGO ;
- Monsieur Mike NKOMBONDO BOKOYO ;
- Madame Christelle YOMBO KALALA ;
- Monsieur Christian PINSHI PAULA ;
- Monsieur Daddy KALOLO MANGALA ;
- Monsieur Hervé MITHANO DJAPILI ;
- Madame Deborah KANKU MBAYI.

**Article 2 :**

Le renouvellement d'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à la société **AKILI CONSULTING SARL** le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des Droits Miniers et Carrières ainsi que dans le contentieux y afférent.

**Article 3 :**

Le Mandataire en Mines et Carrières dont le renouvellement est ainsi accordé, sera inscrit sur la liste des Mandataires en Mines et Carrières qui sera publiée par la Direction des Mines.

**Article 4 :**

La durée de validité d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières est de **4** ans renouvelable à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

**Article 5 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 25 JUIL 2025

**Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME**

Ampliations
- Cabinet du Ministre des Mines : 1
- Secrétaire Général aux Mines : 1
- Direction des Mines : 2
- Cadastre Minier : 1
- Société **AKILI CONSULTING SARL** : 1